

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Irène certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 346-2024 est de 348;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 46;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

que le règlement 346-2024 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Marie-France Lévesque

Directrice générale et greffière-trésorière

18 septembre 2024

date